LE SAMYN
QUAREGNON - DOUR

2019

LIVRE DE ROUTE

LE Samyn

QUELQUES COMPAGNONS DE ROUTE DE JOSE SAMYN

Eddy Merckx
Raymond Poulidor
Rik Van Looy
Willy Bocklant

SI JOSE SAMYN AVAIT GRANDI...

José Samyn (« Samine » à la Française) a été l'âme sportive de toute une génération de jeunes sportifs de la région frontalière quiévrainoise. Cette jeunesse qui se plaisait à vivre les « golden sixties », les années 60, quand l'insouciance se combinait avec inventivité, volontarisme, révolution positive. A cette époque, on roulait, point! Et les jeunes du « Haut-Pays » étaient tous dans le sillage de « José ». Le gaillard, routier-sprinter dans l'âme, a très vite chatouillé les « grands », Van Looy en tête. Il n'a toutefois pas eu le temps d'atteindre la majorité… sportive.

José Samyn est né le 11 mai 1946 à Quiévrain, en Belgique, d'un père français, coureur cycliste qui lui apprendra beaucoup, et d'une mère belge. Il opta pour la nationalité de son père en 1964. Très vite, Samyn enfourche un vélo chez les cadets et se fait la main et les jarrets dans les courses belges, où « ça frotte ». On lui attribuera plus de 130 victoires chez les jeunes et chez les amateurs.

Premier résultat remarquable, une 5e place à Paris-Tours en 1966, une performance qui va l'aider à passer, l'année suivante, les portes du monde « pro », au sein de la formation nordiste « Pelforth-Sauvage-Lejeune». Ses prestations le distinguent et il est sélectionné pour le Tour en 1967, dans l'équipe des « Bleuets ». Il est le plus jeune coureur de la Grande Boucle 1967 mais il n'a peur de rien. Et sa jeunesse ne l'empêche pas de s'imposer dans la 11e étape entre Briançon et Digne. Il se classe 17e du classement final du Tour, au terme de 4.700 kilomètres de course. Le retour du héros à Quiévrain est tonitruant. La fin de saison est ponctuée par une 3e place à Paris-Tours, derrière Rik Van Looy et Barry Hoban. Les grands sprinters du moment commencent à se méfier de Samyn.

1968 : Il remporte une étape de Paris-Nice avant de s'incliner à la Flèche Wallonne face à l'Empereur d'Herentals, Rik Van Looy. Samyn n'a que 22 ans… L'équipe de France lui ouvre à nouveau les portes du « Tour ».

1969 : Jacques Anquetil, Lucien Aimar et leur emblématique équipe « Bic » engagent José Samyn. Il gagne au Tour de l'Oise. Il prend part à son 3e Tour de France dont il sera malheureusement « sorti », hors-délais au Ballon d'Alsace, au terme de la 6e étape. La roue tourne moins bien pour le coureur franco-belge, l'année 69 est compliquée.

Et puis… le drame, le coup du sort. Il remplace, le 25 août, un absent de marque au Critérium de Zingem, Raymond Poulidor. Un spectateur inattentif traverse la route et c'est l'accident. José Samyn, qui tient la tête de la course avec Vic Van Schil, percute l'indélicat, tombe lourdement sur la tête. Il vacille, se réfugie dans un café tout proche dont les tenanciers lui ont porté secours. Les médecins diagnostiqueront une fracture du crâne. Samyn tombe dans un profond coma dont il ne reviendra pas. Le 28 août, il succombe, à l'âge de 23 ans. Que serait-il devenu s'il avait eu la chance d'atteindre la majorité sportive…

Eric Cornu

PALMARES EXPRESS José Samyn est champion de France des militaires en 1965 et vainqueur d'étape au Tour de Namur en 1964 et en 1965. Il remporte le GP de Denain et la 11e étape du Tour de France et le prix de Solesmes en 1967, la 8e étape de Paris-Nice, du Circuit du port à Dunkerque, le GP de Fayt-le-Franc et la kermesse de Wingene en 1968 et le Tour de l'Oise de 1969. Il termine 3e du Tour de l'Oise, 4e de Paris-Tours, 6e du Championnat de France et des 4 Jours de Dunkerque et 17e du Tour de France en 1967, 2e de la Flèche Wallonne, 2e du Trofeo Masferrer, 4e du Tour du Luxembourg et 14e de Liège-Bastogne-Liège en 1968 et 17e de Milan-San Remo en 1969. Vainqueur du GP de Fayt-Le-Franc en 1968. Depuis 1970, la course de Fayt-le-Franc, disputée désormais entre Quaregnon et Dour, porte son nom.

PRELIMINAIRES DE DEPART

Lundi 4 mars

Où ? À L'HÔTEL DE VILLE DE QUAREGNON - GRAND-PLACE
14h-19h : permanence organisation/presse - Rez-de-Chaussée
15h-16h45 : inscription des équipes - 1er étage : Salle du Collège
17h : briefing des directeurs sportifs - 1er étage : Salle Allard L'Olivier

Mardi 5 mars

Où ? À L'HÔTEL DE VILLE DE QUAREGNON - GRAND-PLACE
7h30 : permanence départ organisation/presse - Rez-de-Chaussée
10h15 : briefing sécurité course (police Fédérale, médecins, ambulanciers, chauffeurs) - 1er étage : Salle Allard L'Olivier
11h-11h50 : podium signatures
12h05 : départ fictif
12h15 : départ réel
13h30 : PERMANENCE ARRIVÉE ORGANISATION/PRESSE CLUB DE FOOTBALL - RUE MORANFAYT

PALMARES 1968-2018

1968 José Samyn (F)
1969 Herman Vriyders
1970 Ronny Vandevijer
1971 Jacques Van Lint
1972 Marc Demeyer
1973 Lois Verreydt
1974 André Dierickx
1975 Alain Santy (F)
1976 Dirk Baert
1977 Michel Perrin (F)
1978 Herman Van Springel
1979 Jos Schipper (NL)
1980 Gery Verlinden
1981 Pol Verschure
1982 Jos Jacob
1983 Jack Van Meer (NL)
1984 Daniael Rossel
1985 Rony Van Holen
1986 Patrick Onnockx
1987 Claudy Criquelion
1988 Annulée pour intemperies
1989 Hendrik Redant
1990 Hendrik Redant
1991 Johnny Dauwe
1992 Johan Capiot
1993 Wilfried Nelissen
1994 Johan Capiot
1995 Johan Capiot
1996 Hans Demeester
1997 MIchel Vanhaecke
1998 Ludovic Augier (F)
1999 Thierry Marichal
2000 Frank Hoj (DK)
2001 Kris Gerits
2002 Magnus Backstedt (S)
2003 Stéfan Van Dijck(NL)
2004 Robbie Mc Ewen (AUS)
2005 Annulée pour intemperies
2006 Renaud Dion (F)
2007 Jimmy Casper (F)
2008 Philippe Gilbert
2009 Wouter Weylandt
2010 Jens Keukeleire
2011 Dominic Klemme (D)
2012 Arnaud Démarre (F)
2013 Alexey Tsatevitch (RUS)
2014 Maxime Vantomme
2015 Kris Boeckmans
2016 Niki Terpstra (NL)
2017 Guillaume Van Keirsbulck
2018 Niki Terpstra (NL)

ORGANISATION

Président
Philippe LIENART
Manager Général - Directeur de course
Jean-Luc VANDENBROUCKE
Directeur de course adjoint
Jean-Michel VANDERDONCKT
Secrétariat
Isabelle DEMUJNCK
Trésorière
Isabelle DEMUJNCK
Site Départ :
Patrick DEMOUSTIER

Site Arrivée
Pierre SOBKOWIAK
Itinéraire - Sécurité
Eddy ABRASSART
Service presse - Permanence
Françoise HARVENT
Accueil VIP
Francis DUBUS
Speakers
Daniel MANGEAS
Jean-Paul NACKART

ALLO LE SAMYN

www.lesamyn.be - info@lesamyn.be

Président organisation	0473/43 02 72
Direction de course	0495/21 35 35
Assistante Manager	0493/05 56 87
Secrétariat	0493/05 56 85
Site départ	0498/31 26 96
Site arrivée	0498/35 66 85
Presse-Permanence	0473/77 02 30
Accueil VIP	0471/43 91 11
Itinéraire	0474/34 73 82

DEPART

DAMES & MESSIEURS

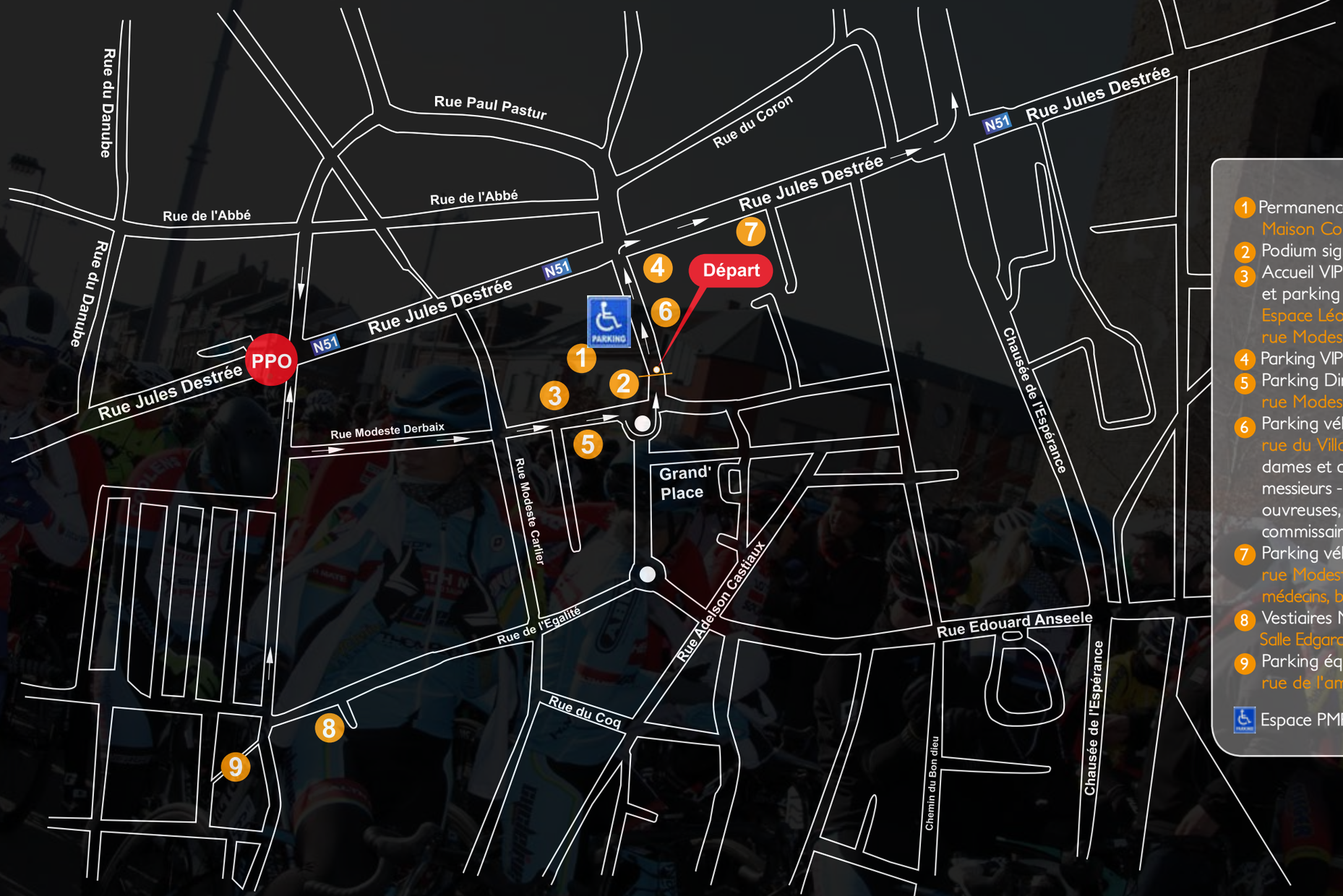

1. Permanence + inscriptions
   Maison Communale
2. Podium signatures
3. Accueil VIP + salle VIP + vestiaires et parking équipes DAMES
   Espace Léon Delvallée, rue Modeste Derbaix
4. Parking VIP angle N51 et rue du Village
5. Parking Directeurs sportifs
   rue Modeste Derbaix
6. Parking véhicules officiels
   rue du Village - côté gauche pour course dames et côte droit pour course messieurs - Direction de course, voitures ouvreuses, voitures dépannage, presse, commissaires, invités, police, motards...
7. Parking véhicules officiels
   rue Modeste Derbaix - Ambulances, médecins, bus et camion balais
8. Vestiaires MESSIEURS
   Salle Edgard Hismans rue de l'Egalité, n° 96
9. Parking équipes MESSIEURS
   rue de l'amitié - Accès DEPART

Espace PMR

- PPO, par l'autoroute E19/E42 sortie Saint-Ghislain puis suivre Hornu et prendre direction Quaregnon

samyn

ARRIVÉE

DAMES & MESSIEURS

1. Permanence
   - Vestiaires
   - Contrôle médical
   - Salle de presse
   - Salle des classements
2. Châpiteau VIP

   Rue Moranfayt
3. Photo Finish

Espace PMR

P1 Parking directeurs Sportifs Dames

P2 Parking directeurs sportifs Hommes
Rue Moranfayt - rue Hyancinthe Harmegnies

P3 Parking VIP Wallonia Samyn
Sentier de Warquignies

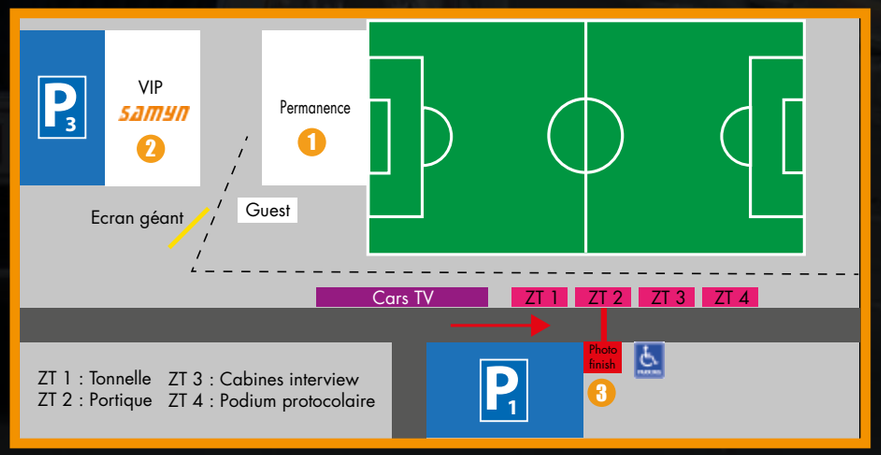

LE SAMYN DES DAMES

MEMORIAL ROGER DELHAYE

LE MARDI 5 MARS 2019

Permanence de départ - inscription :
de 7h30 à 9h : HÔTEL DE VILLE DE QUAREGNON GRAND-PLACE
1er étage : Salle Allard L'Olivier.
Briefing : à 9h30 : Réunion des directeurs sportifs.
à 10h15 : Briefing Sécurité
Vestiaire départ : Espace Léon Delvallée - rue Modeste Derbaix
Vestiaire arrivée : club de football « Entente sportive Elouges-Dour » - rue Moranfayt, 20
Présentation des équipes : de 9h30 à 10h30
Départ fictif : Grand-Place de Quaregnon à 10h45
Départ réel : Grand-Place de Quaregnon à 10h55
Permanence arrivée, vestiaires et contrôle médical :
club de football « Entente sportive Elouges-Dour »
rue Moranfayt, 20

Contact : Marc Duquesnoy - 0496/25 75 68
Directeur de course : Gérard Verbrugghe - 0475/90 26 43

EQUIPES

CYCLING CUP 2019 — 1.1 - 1.2 WOMEN ELITE DAMES

- ALE CIPOLLINI
- ASTANA WOMEN'S TEAM
- BIEHLER PRO CYCLING
- BISKAIA DURANGO
- BOELS DOLMANS
- BEPINK
- DOLTCINI VAN EYCK SPORT WOMEN CT
- EQUANO WAZE ZON CT
- FDJ NOUVELLE AQUITAINE FUTUROSCOPE
- HEALTHMATE LADIES CT
- HITEC PRODUCTS BIRK SPORT
- ILLI-BIKES CT
- ISOREX NO AQUA LADIES CT
- JOS FERON LADY FORCE
- KEUKENS REDANT CT
- LOTTO SOUDAL LADIES
- MEXX-WATERSLEY WOMEN'S CT
- MOVISTAR TEAM
- MULTUM ACCOUNTANTS LADIES CT
- PARKHOTEL VALKENBURG CT
- TEAM VIRTU CYCLING
- TOP GIRLS FASSA BORTOLO
- TREK SEGAFREDO
- WC DE SPRINTERS MALDEREN
- WCC TEAM (WORLD CYCLING CENTRE)

MARDI 5 MARS 2019 - 102,1 KM

Entités et communes		Km+	Km-	36km/h	38 km/h	40 km/h	Entités et communes		Km+	Km-	36 km/h	38 km/h	40 km/h
QUAREGNON		0,0		10:45	10:45	10:45							
Départ fictif : Grand Place Quaregnon													
Départ réel													
QUAREGNON		0,0	102,1	10:55	10:55	10:55	HONNELLES						
SAINT-GHISLAIN	Baudour	2,1	100,1	10:58	10:58	10:58		Erquennes	32,4	69,7	11:49	11:46	11:43
	Tertre	7,3	94,8	11:07	11:06	11:05		Athis	32,8	69,3	11:49	11:46	11:44
	Villerot	9,2	92,9	11:10	11:09	11:08		Fayt le Franc	33,2	68,9	11:50	11:47	11:44
	Hautrage	10,0	92,1	11:11	11:10	11:10	Montignies sur Roc	★★	37,7	64,4	11:57	11:54	11:51
BERNISSART	Ville Pommeroeul	12,7	89,4	11:16	11:15	11:14		★★★	38,8	63,3	11:59	11:56	11:53
HENSIES		19,6	82,5	11:27	11:25	11:24	DOUR	Whiéries	40,0	62,1	12:01	11:58	11:55
	Thulin	21,3	80,8	11:30	11:28	11:26	QUIEVRAIN	Audregnies	42,5	59,6	12:05	12:02	11:58
DOUR	Elouges	23,1	79,0	11:33	11:31	11:29	Côte des Nonettes	★★★	43,9	58,2	12:08	12:04	12:00
ENTREE CIRCUIT LOCAL		25,4	76,7	11:37	11:35	11:33	Côte du Calvaire		45,0	57,1	12:10	12:06	12:02
	Dour	25,8	76,3	11:38	11:35	11:33	DOUR Elouges	★★★	49,3	52,8	12:17	12:12	12:08
Ligne d'arrivée 1er passage		28,2	73,9	11:42	11:39	11:37	Ligne d'arrivée 2ème passage		52,5	49,6	12:22	12:17	12:13
ZONE DE RAVITAILLEMENT		28,5	73,6	11:42	11:40	11:37	Ligne d'arrivée 3ème passage		77,3	24,8	13:03	12:57	12:50
	Blaugies	30,0	72,1	11:45	11:42	11:40	ARRIVEE : 4ème passage		102,1	0,0	13:45	13:36	13:28

HOPITAUX

Centre Hospitalier Hornu-Frameries
Rue de France, 2 - 7080 Frameries
Tél : 065/ 61 21 11

Hôpital de la Madeleine
Rue Maria Thomée, 1 - 7800 Ath
Tél : 068/26 21 11

Hôpital de Warquignies
Rue des Chaufours, 27 - 7300 Boussu
Tél : 065/78 65 31

Service Médical Course
Dr. Miguel DERYCKE : 0475/78 12 52
Dr. Steve DESTREBECQ : 0488/87 33 03
Dr. Daniel LECLERCQ : 0493/ 75 09 87

LE SAMYN

LE SAMYN

LE SAMYN DES DAMES

CIRCUIT

PROFIL CIRCUIT EN LIGNE DAMES

PROFIL CIRCUIT LOCAL

PROFIL 3 DERNIERS KILOMETRES

Le SAMYN des dames

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 Organisation :
L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « asbl Wallonia Samyn » et se dispute le mardi 5 mars 2019 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).
Le Directeur de l'épreuve est Monsieur Jean-Luc Vandenbroucke, Rue Marie-Henriette, 26 B-7700 à MOUSCRON : + 32.495.21.35.35.
Contact Equipes : Marc Duquesnoy, +32.496.25.75.68
Le Départ est prévu à 10H45 de QUAREGNON et l'arrivée est située à DOUR après 102 KM.

Art. 2 Type d'épreuve :
L'épreuve, réservée aux dames et au moins de 23 ans Elites, est classée en catégorie 1.2 DA. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux dix (10) premiers coureurs du classement final : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 3, 3, et 3 points.

Art. 3 Participation :
Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes continentales femme UCI, équipes nationales, équipes régionales et de club, équipes mixtes. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

Art. 4 Permanence :
L'accueil et le retrait des dossards se fera le mardi 5 mars à 7 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon.
La réunion des directeurs sportifs aura lieu le mardi 5 mars à 9.15 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour :
Les informations courses sont émises sur la fréquence de 160.10625 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre :
Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme SHIMANO et ce service est composé de 2 voitures.

Art. 7 Ravitaillements :
La zone de ravitaillements est située 500M dans le prolongement de la ligne d'arrivée (rue Moranfayt) au Km 52,5. Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs…) d'utiliser la zone de récolte prévue après la zone de ravitaillement pour se défaire de leurs déchets. Il est demandé aux coureurs la plus extrême prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc.

Art. 8 Délais d'arrivée :
Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de cinq pour cent (8 %). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire :
L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2019. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Signature de départ :
Départ sans signature - Coureur : amende de 100 chf et 5 points aux classements UCI par coureur concerné. Directeur Sportif : 100 chf (peu importe le nombre de coureurs concernés).
Cette formalité prend fin dix (10) minutes avant le départ du lieu de rassemblement.

Art. 11 Fléchage :
L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs Rouge et Noire, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux :
Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Une ambulance suit toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions :
Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement :
Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre :
Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait :
En cas de non participation, chaque équipe engagée recevra une amende conformément aux règlements UCI, avec toutefois un minimum de 250 € qui servira à dédommager l'organisateur.

Art. 17 Protocole :
Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage :
Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue de Moranfayt, n°204). Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement.
Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.
Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course :
(art. 1.2.077 et 1.2.078)
Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :
- Le directeur de la compétition : Gérard Verbrugge Portable : + 32.475.90.26.43
- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :
- Le président du Collège des commissaires ;
- Les commissaires ;
- Le commissaire-juge à l'arrivée ;
- Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités :
Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 21 Liste des prix en Euros :
Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 14.525 € selon le tableau ci-dessous :

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	365€	11	45€
2	240€	12	45€
3	180€	13	45€
4	150€	14	45€
5	120€		
6	110€		
7	100€		
8	90€		
9	70€		
10	45€		

Art. 22 Règlement de la Lotto Cycling Cup :
à consulter sur le site www.belgiancycling.be

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI
David MENZIES (GB)

Juge à l'arrivée
Claude LIEGEOIS

Commissaires
Vincent VANDEPEUTE
Patrick DEMUNTER
Denis LEJEUNE

Commissaire moto
Yvette MESSIN

Commissaire balais
Pedro GARCIA MOZO

Speaker Radio Tour
Gino VERHASSELT

Photo-finish
Michel MALICE

Résultats
Freddy VAN STEEN

Le SAMYN

EQUIPES

ELITES HOMMES AVEC CONTRAT

UCI PRO TEAMS

AG2R LA MONDIALE

DECEUNINCK QUICK STEP

LOTTO SOUDAL

CONTINENTALES PRO UCI

ANDRONI GIOCATTOLI

ARKEA - SAMSIC

CAJA RURAL SEGUROS RGA

COFIDIS
SOLUTIONS CREDITS

CORENDON CIRCUS

DIRECT ENERGIE

ISRAEL CYCLING ACADEMY

ROOMPOT
NEEDERLANDSE LOTTERIJ

SPORT VLAANDEREN
BALOISE

VITAL CONCEPT

WALLONIE BRUXELLES
CYCLING TEAM

WANTY GROUPE GOBERT

CONTINENTALES UCI

AMORE & VITA

CANYON

CIBEL

LEOPARD PRO CYCLING

LVIV PRO CYCLING TEAM

NATURA4EVER ROUBAIX
LILLE METROPOLE

SWIFTCARBON PRO CYCLING

TEAM DIFFERDANGE - GEBA

TARTELLETO - ISOREX

WIGGINS TEAM

LE SAMYN
QUAREGNON-DOUR

LE SAMYN
QUAREGNON - DOUR

MARDI 5 MARS 2019 - 198,4 KM

Entités et communes		Km+	Km-	40km/h	42 km/h	44 km/h
QUAREGNON		0,0		12:05	12:05	12:05
Départ fictif : Grand Place Quaregnon						
Départ réel en face du Delhaize						
QUAREGNON		0,0	198,4	12:15	12:15	12:15
SAINT-GHISLAIN	Baudour	1,3	197,1	12:16	12:16	12:16
	Tertre	5,7	192,7	12:23	12:23	12:22
	Villerot	8,4	190,0	12:27	12:27	12:26
	Hautrage	9,3	189,1	12:28	12:28	12:27
BERNISSART	Pommeroeul	11,9	186,5	12:32	12:32	12:31
	Grandglise	16,2	182,2	12:39	12:38	12:37
	Quevaucamps	17,3	181,1	12:40	12:39	12:38
	Ellignies-Ste-Anne	20,1	178,3	12:45	12:43	12:42
ATH	Ormeignies	23,7	174,7	12:50	12:48	12:47
	Moulbaix	28,1	170,3	12:57	12:55	12:53
	Ligne	30,5	167,9	13:00	12:58	12:56
PASSAGE À NIVEAU		31,4	167,0	13:02	12:59	12:57
	Villers-Saint-Amant	33,2	165,2	13:04	13:02	13:00
	Houtaing	34,2	164,2	13:06	13:03	13:01
	Mainvault	35,0	163,4	13:07	13:05	13:02
Côte de Mainvault		36,3	162,1	13:09	13:06	13:04
FRASNES-LEZ-ANV.	Oeudeghien	37,4	161,0	13:11	13:08	13:06
Côte de la Folie		42,8	155,6	13:19	13:16	13:13
	Frasnes-lez-Anvaing	43,6	154,8	13:20	13:17	13:14
Côte des Papins		44,6	153,8	13:21	13:18	13:15
ELLEZELLES		47,5	150,9	13:26	13:22	13:19
Côte du Séménil		49,8	148,6	13:29	13:26	13:22
FRASNES-LEZ-ANVAING		51,2	147,2	13:31	13:28	13:24
	Place de la Liberte	56,0	142,4	13:39	13:35	13:31
	Hacquegnies	60,2	138,2	13:45	13:41	13:37

Entités et communes		Km+	Km-	40 km/h	42 km/h	44 km/h
LEUZE-EN-HAINAUT	Thieulain	61,2	137,2	13:46	13:42	13:38
	Leuze-en-Hainaut	62,8	135,6	13:49	13:44	13:40
	Tourpes	70	128,4	14:00	13:55	13:50
BELOEIL	Elignies St Anne	73,1	125,3	14:04	13:59	13:54
	Quevaucamps	76,4	122,0	14:09	14:04	13:59
	Grandglise	79,9	118,5	14:14	14:09	14:03
BERNISSART		82,4	116,0	14:18	14:12	14:07
	Ville Pommeroeul	83,9	114,5	14:20	14:14	14:09
HENSIES		90,3	108,1	14:30	14:24	14:18
	Thulin	92,1	106,3	14:33	14:26	14:20
DOUR	Elouges	92,9	105,5	14:34	14:27	14:21
ENTREE CIRCUIT LOCAL		96,4	102,0	14:39	14:32	14:26
Ligne d'arrivée 1er passage		99,2	99,2	14:43	14:36	14:30
RAVITO		99,4	99,0	14:44	14:37	14:30
DOUR	Petit Dour	100,4	98,0	14:45	14:38	14:31
	Blaugies	101,0	97,4	14:46	14:39	14:32
HONNELLES	Athis	103,8	94,6	14:50	14:43	14:36
	Fays	104,2	94,2	14:51	14:43	14:37
	Montignies- sur- Roc	108,6	89,8	14:57	14:50	14:43
Côte de la Roquette ★★		108,7	89,7	14:58	14:50	14:43
Chemin de Wihéries ★★★		109,7	88,7	14:59	14:51	14:44
DOUR	Wihéries	110,9	87,5	15:01	14:53	14:46
QUIEVRAIN	Audregnies	113,4	85,0	15:05	14:57	14:49
Côte des Nonettes ★★★		114,8	83,6	15:07	14:59	14:51
Côte du Calvaire		115,9	82,5	15:08	15:00	14:53
DOUR	Elouges	117,5	80,9	15:11	15:02	14:55
CH BELLEVUE	★★★	120,2	78,2	15:15	15:06	14:58
Ligne d'arrivée 2ème passage		124,0	74,4	15:21	15:12	15:04
Ligne d'arrivée 3ème passage		148,8	49,6	15:58	15:47	15:37
Ligne d'arrivée 4ème passage		173,6	24,8	16:35	16:23	16:11
ARRIVEE : 5ème passage		198,4	0,0	17:12	16:58	16:45

CIRCUIT

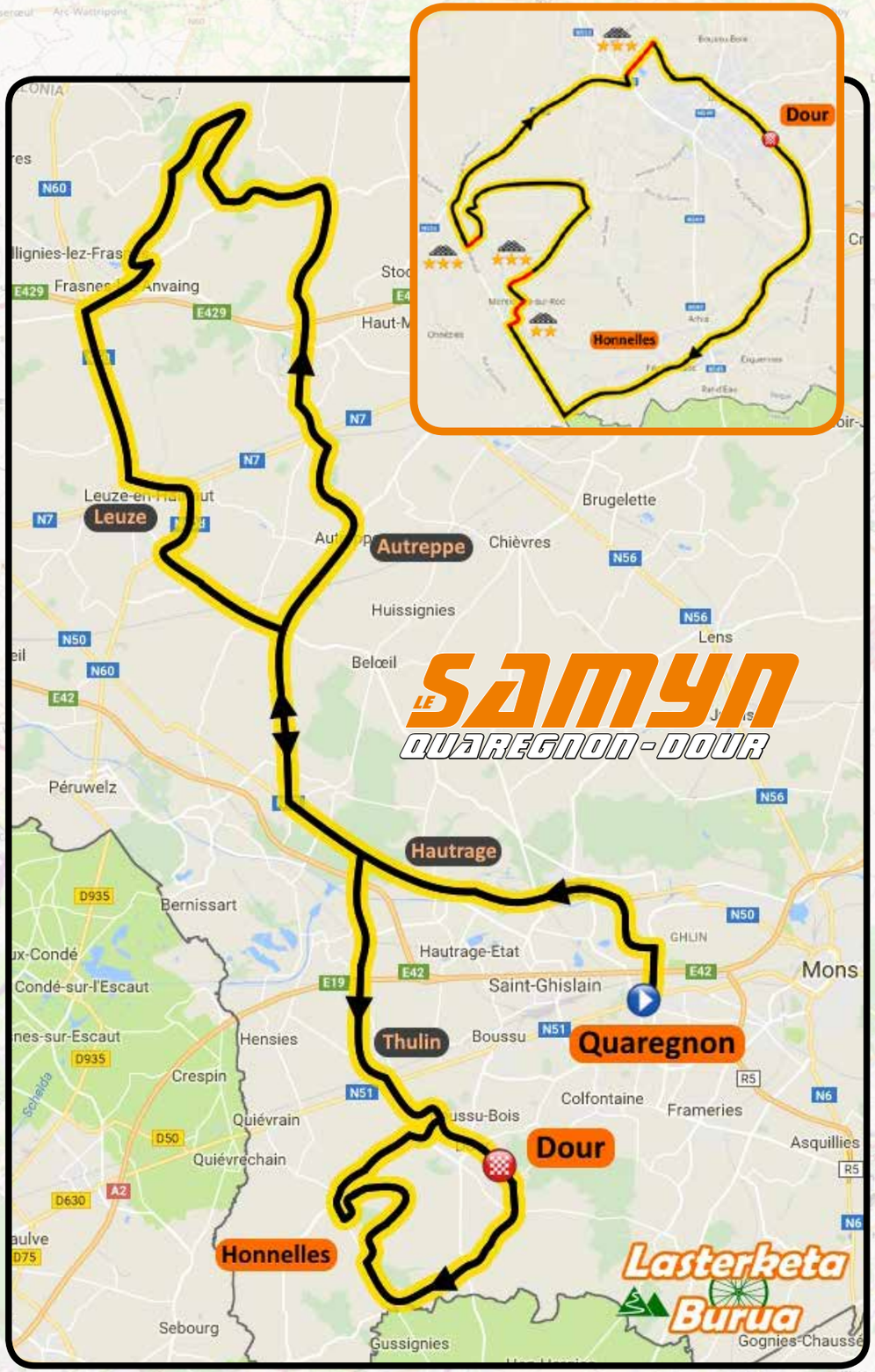

PROFIL CIRCUIT EN LIGNE ELITES

PROFIL CIRCUIT LOCAL

PROFIL 3 DERNIERS KILOMETRES

Le SAMYN QUAREGNON - DOUR

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 Organisation :

L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « asbl Wallonia Samyn asbl » et se dispute le mardi 5 mars 2019 sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de l'épreuve est Monsieur Jean-Luc Vandenbroucke, Rue Marie-Henriette, 26 B-7700 à MOUSCRON : + 32.495.21.35.35.

Contact Equipes : Mme Isabelle DEMUJNCK, +32.474.28.04.85.

Le Départ est prévu à 11H50 de QUAREGNON et l'arrivée est située à DOUR après 198 KM.

Art. 2 Type d'épreuve :

L'épreuve, réservée aux hommes Elites, est classée en catégorie 1.1 du Calendrier Continental « Europe Tour » ME 1. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt cinq (25) premiers coureurs du classement final : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, et 3 points du 16e au 25e classé.

Art. 3 Participation :

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes ; UCI Pro-Team, Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI et Equipe Nationale. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

Art. 4 Permanence :

L'accueil et le retrait des dossards se fera le lundi 4 mars 2019 de 15 heures à 16.45 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon.

La réunion des directeurs sportifs aura lieu le lundi 4 mars 2019 à 17.00 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour :

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 164.63125 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre :

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme SHIMANO et ce service est composé de 3 voitures et 1 moto.

Art. 7 Ravitaillements :

La zone de ravitaillements est située 500M dans le prolongement de la ligne d'arrivée (rue Moranfayt) au Km 103. Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs…) d'utiliser la zone de récolte prévue après la zone de ravitaillement pour se défaire de leurs déchets. Il est demandé aux coureurs la plus extrême prudence pour se défaire de leurs bidons, musettes, etc.

Art. 8 Délais d'arrivée :

Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de cinq pour cent (8 %). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire :

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2019. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Signature de départ :

Chaque coureur est tenu, de signer la feuille de contrôle. Cette formalité prend fin dix (10) minutes avant le départ du lieu de rassemblement.

Départ sans signature - Coureur : amende de 500 CHF et 10 points aux classements UCI par coureur concerné Directeur sportif : 500 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)

Art. 11 Fléchage :

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs Rouge et Noire, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux :

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions :

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement :

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre :

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait :

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCI.

Art. 17 Protocole :

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage :

Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue Moranfayt, n°204). Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement.

Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course :

(art. 1.2.077 et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de la compétition : J.L. Vandenbroucke Portable : + 32.495.21.35.35
- Le directeur de course adjointe Jean-Michel Vanderdonckt ; Portable +32.476.72.88.72
- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le président du Collège des commissaires ;
- Les commissaires ;
- Le commissaire-juge à l'arrivée ;
- Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités :

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 21 Liste des prix en Euros :

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 14.525 € selon le tableau ci-dessous :

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	5785€	11	150€
2	2895€	12	150€
3	1445€	13	150€
4	715€	14	150€
5	580€	15	150€
6	435€	16	150€
7	435€	17	150€
8	290€	18	150€
9	290€	19	150€
10	150€	20	150€

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI
Jean-Marc PERROT (F)

Juge à l'arrivée
Pascal EECKHOUT

Commissaires
Jean-Michel VOETS
Luc GEYSEN
Paul GOULEM

Commissaires moto
Henri COURROUX
Sébastien DE MEY

Commissaire régulateur
Laurent GENETELLI

TELECOM TEAM
Michel HAVELANGE

Info Moto
Rudy PLOMB

Speaker Radio Tour
Jean-Pierre COPPENOLLE

Photo-finish
Michel MALICE

Résultats
Freddy VAN STEEN

Le SAMYN

EUROSPORT

rtbf.be sport

RETRANSMISSION TÉLÉ EN DIRECT SUR
À PARTIR DE 15H

la deux

sporza.

TÉLÉ MB

VIVACITÉ
MA RADIO COMPLICITÉ

LA DH REFAIT LA COURSE POUR VOUS.
CLASSEMENTS, INTERVIEWS EXCLUSIVES, COULISSES, COMMENTAIRES, PHOTOS,
NOS REPORTERS SONT AU COEUR DU PELOTON.
DH Les Sports

AVEC LE SOUTIEN DE

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Wallonie

Wallonie tourisme CGT

Province de HAINAUT

Police

Adeps FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Infrasports Construire pour le sport

samyn

PARTENAIRES

QUAREGNON
ADMINISTRATION COMMUNALE

dour commune

HONNELLES

GROUP DELRUE
WWW.GROUPDELRUE.BE
T. +32 (0) 51 59 11 99 F. +32 (0) 51 59 11 98

KWAREMONT

Cofidis

Alliez économies et confort avec le gaz naturel

Découvrez tous les avantages du gaz naturel ainsi que les conditions d'octroi des primes sur www.ores.be ou via le 0800/98.670.

ORES

Les contions météorologiques ne vous ont pas permis de profiter de nos superbes actions salon.
Pas de panique, chez SVS Motors, nous prolongeons nos conditions tout le mois de février.

Curieux de tous les avantages ?
Surfez sur CAPTAINSOFCYCLING.BE et découvre comment nos Captains of Cycling assistent aux courses depuis les premières loges.

LE SAMYN QUAREGNON - DOUR

PARTENAIRES PRINCIPAUX

Quaregnon – Administration communale
dour commune
Honnelles
Fédération Wallonie-Bruxelles
Wallonie
Wallonie tourisme CGT
Lotto
ORES

PARTENAIRES OFFICIELS

Province de Hainaut
Group Delrue – www.groupdelrue.be
Kwaremont
Cofidis

FOURNISSEURS OFFICIELS

Coca-Cola
Shimano
BTV
deceuninck
Lasterketa Burua
Peugeot
La Bourse
Remo Frit
AA Drinks
Café Liégeois
Doublet – Créateur d'Enthousiasme

Belgian Cycling – Est. 1882
Fédération Cycliste Wallonie-Bruxelles
UCI Europe Tour

AU CŒUR DE VOS ENVIES, AU CŒUR DE VOS PROJETS, AU CŒUR DE VOTRE VIE :

LA PROVINCE DE HAINAUT, PARTENAIRE DE CHACUNE DE VOS IDÉES !

QUAND IL S'AGIT DE SEMER, DE FAIRE GRANDIR PUIS DE LAISSER ÉCLORE LES GRAINES DE TALENTS : LA PROVINCE DE HAINAUT EST LÀ, AVEC SES ÉCOLES SECONDAIRES, SON ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SON ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE POUR QUE CHACUN PUISSE SAISIR TOUTES LES CHANCES D'UNE VIE.

QUAND IL FAUT PROMOUVOIR, CRÉER, FAIRE BOUILLONNER LES SAVOIR-FAIRE ET LES ARTS : LA PROVINCE DE HAINAUT EST PRÉSENTE AUX CÔTÉS DES ENTREPRENEURS OU DES ACTEURS CULTURELS, DES ARTISTES, DES CRÉATEURS ET INVENTEURS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN.

QUAND IL FAUT PRÉSERVER, EMBELLIR, TRANSMETTRE : LA PROVINCE DE HAINAUT MOBILISE LES MOYENS ET LES COMPÉTENCES POUR CONSERVER ET PERPÉTUER CE PATRIMOINE QUI FAIT L'HISTOIRE D'UN TERRITOIRE ET DE L'HUMANITÉ.

QUAND IL S'AGIT DE FAIRE DÉCOUVRIR, DE SURPRENDRE OU D'ÉMERVEILLER : LA PROVINCE DE HAINAUT DÉPLOIE SES CARTES, INVITE À LA BALADE ET PROTÈGE SON ENVIRONNEMENT.

PARCE QUE CHACUN A DROIT À UNE EXISTENCE DIGNE : LA PROVINCE DE HAINAUT SAIT SE FAIRE SOCIALE, SOLIDAIRE ET CONTRIBUER À AMÉLIORER LA SANTÉ DE TOUS.

PARCE QUE BOUGER EST UNE NÉCESSITÉ : LA PROVINCE DE HAINAUT CONJUGUE PAR TOUS LES TEMPS ET DE TOUTES LES MANIÈRES LE SPORT POUR TOUS.

LA PROVINCE DE HAINAUT, UNE ÉQUIPE, DES FEMMES ET DES HOMMES QUI SONT LÀ, PARTOUT, À VOS CÔTÉS, DANS VOTRE QUOTIDIEN POUR CONSTRUIRE AVEC VOUS LE HAINAUT.

Province de HAINAUT

W W W . H A I N A U T . B E